



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Conseillère communale d'Eupen*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Face aux dérives du bitcoin, le Ministre des Finances veut sécuriser son application

- Bruxelles, le 25 janvier 2018 -

Face à l'émergence et l'utilisation croissante des monnaies virtuelles comme le bitcoin, la Députée fédérale **Katrin Jadin (MR)** a interrogé le Ministre des Finances **Johan Van Overtveldt (NVA)** sur la **régulation** et la **sécurité** du **bitcoin**.

À la question de savoir quel est l'état de la situation du bitcoin en Belgique, le Ministre des Finances a répondu qu'« **aucune plateforme d'échange de monnaie cryptographique n'est établie en Belgique**. Néanmoins, il existe quatre distributeurs non réglementés de bitcoins à Anvers, Gand, Hasselt et Bruxelles ». Les citoyens belges doivent dès lors acheter ou vendre des bitcoins via des plateformes à l'étranger et les convertir en euros via ces distributeurs.

Quant aux **risques** associés à ces pratiques, Johan Van Overtveldt assure que les autorités de contrôle du secteur financier y sont attentives en collaborant avec l'Union européenne, la Banque nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des services et des marchés financiers (FSMA).

Selon divers rapports de ces organismes, « **ces monnaies ne constituent pas un moyen de paiement légal ni un forme d'argent électronique** et [...] il n'existe **ni contrôle financier, ni surveillance de l'argent virtuel** », souligne le Ministre, qui a demandé à la BNB et la FSMA d'analyser la possibilité de **créer un statut réglementaire** pour les plateformes d'échange de monnaies cryptographiques ainsi que des intermédiaires, y compris ceux qui exploitent des distributeurs. La FSMA a ainsi recommandé la plus grande prudence aux consommateurs et réitéré sa mise en garde sur les monnaies virtuelles.

« *J'entends qu'une **surveillance** proche existe et qu'une **régulation** pourrait être une piste suivie pour enrayer les possibles **dérives** dues à cette monnaie virtuelle. À cet égard, je ne peux qu'encourager les efforts belges et européens, de la FSMA et de la BNB, pour tenter de réguler **ce qui échappe manifestement à tout contrôle***, souligne Katrin Jadin, qui a répondu au Ministre Van Overtveldt qu'elle continuera de suivre ce dossier de très près.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS  
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [kattrin@jadin.be](mailto:kattrin@jadin.be)